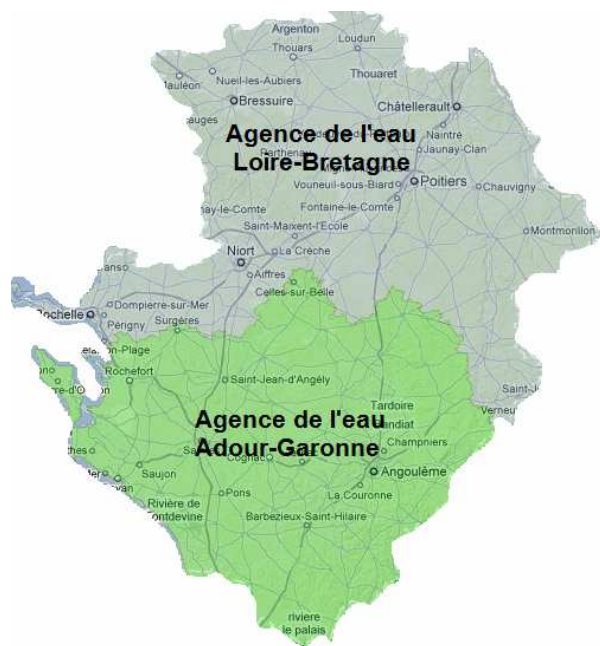


La France a pris en compte cette réalité dès **1964**, avec la **première Loi sur l'Eau**.

Elle a créé les **comités de bassins** et les **agences de l'eau**, pour une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle des 6 grands ensembles de bassins fluviaux définis sur le territoire national. **La région Poitou-Charentes est concernée par deux de ces grands ensembles : Loire-Bretagne et Adour-Garonne.**



En prolongement de la loi de 1964, **la loi sur l'eau de 1992 a institué les SDAGE** (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à l'échelle des 6 grands bassins français et **a préconisé des SAGE pour une gestion plus fine des sous-bassins** (voir dossier « *Les SAGE en Poitou-Charentes* »).

Enfin la gestion par bassin a été réaffirmée au niveau européen par **la Directive Cadre sur l'Eau** (D.C.E.) adoptée en **décembre 2000**. Chaque Etat membre a l'obligation de mettre en œuvre toutes les actions possibles pour **atteindre un bon état des eaux en 2015**.

Notion de bassin versant :

> Site du Ministère du développement durable et de l'Environnement du Québec : www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin_versant/bv.htm

Les usages de l'eau en Poitou-Charentes :

> <http://www.eau-poitou-charentes.org/L-eau-et-ses-usages.html>

Les Agences de l'Eau :

> Site de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

www.eau-adour-garonne.fr

> Site de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr

> Site des agences de l'eau : www.lesagencesdeleau.fr

La gestion de l'eau en France par grand bassin :

> Film « *Mieux connaître la gestion de l'eau en France* » de l'ONEMA :

<http://vimeo.com/44235171>

Les dossiers régionaux du RPDE :

> www.eau-poitou-charentes.org

- ◆ rubrique « *L'eau et moi* > Comprendre l'eau »
- ◆ rubrique « *L'eau : le bon état* »
- ◆ rubrique « *La gestion de l'eau* > SAGE, SDAGE, PGE »

> Plaquettes d'informations :

- « *Le cycle de l'eau* »
- « *Les eaux souterraines en Poitou-Charentes* »
- « *Les SAGE en Poitou-Charentes* », pour gérer l'eau sur les bassins versants en Poitou-Charentes...

Sources images : Site de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (image première page), Roche - Hydrologie de surface – 1963 (schémas des bassins versants), documents de l'O.R.E. (cartes).

Une équipe à votre écoute :

Téléport 4 Antarès, B.P.50163
86962 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél. : +33 (0) 5 49 49 61 00
Fax : +33 (0) 5 49 49 61 01
contact@observatoire-environnement.org
www.eau-poitou-charentes.org

L'O.R.E. vous informe sur :

Les bassins versants



en Poitou-Charentes

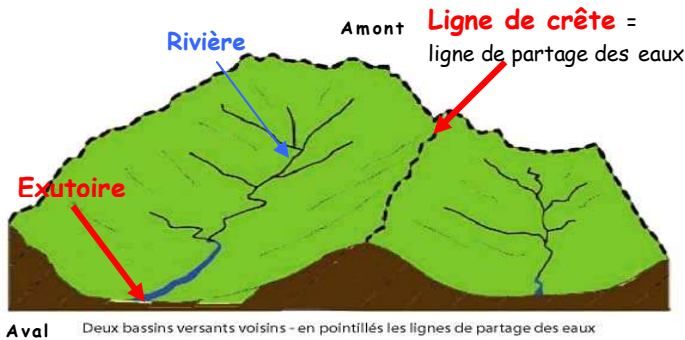
- ◆ Qu'est-ce qu'un bassin versant ?
- ◆ Quels sont-ils en région ?
- ◆ Une échelle importante dans la gestion de l'eau

Dans le cadre du Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (R.P.D.E.)					
Action financée par	Avec le soutien :				
	des Agences de l'eau	des Départements	de l'Union européenne (fonds FEDER)		
la Région Nouvelle-Aquitaine	Loire Bretagne	Adour Garonne	de la Vienne	des Deux-Sèvres	
					

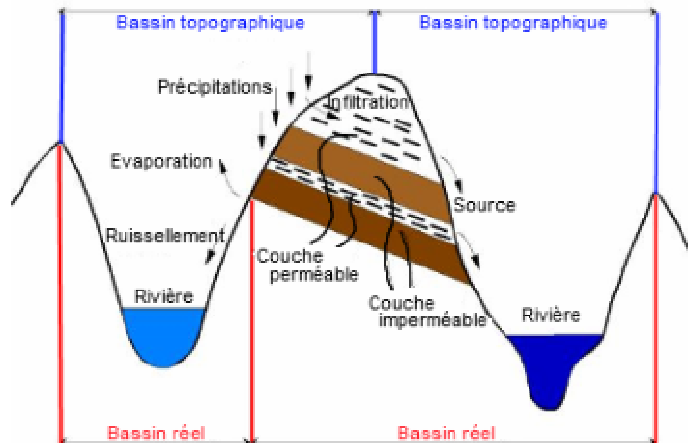
Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Il s'agit d'un **domaine dans lequel tous les écoulements des eaux convergent vers un même point, exutoire de ce bassin.**

Ainsi toute goutte d'eau qui tombe dans ce territoire délimité par des frontières naturelles se dirige vers le cours d'eau ou ses affluents, puis vers l'aval et son exutoire. Le bassin versant d'un fleuve est ainsi un territoire qui s'étend de sa source à son embouchure, incluant tous les affluents du fleuve, et tous les territoires qui viennent alimenter ces cours d'eau lorsque tombe une goutte de pluie. Cette aire d'alimentation a **des limites géographiques** (ligne de crête ou ligne de partage des eaux), qui **ne tiennent pas compte des limites administratives.**



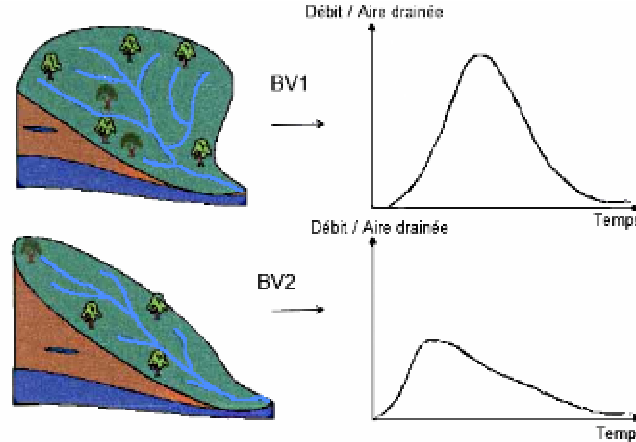
Un bassin versant peut être défini non seulement pour des eaux superficielles : **bassin versant hydrographique** ou topographique mais aussi pour des eaux souterraines : **bassin versant hydrogéologique** (voir schéma ci-dessous). Il s'agit alors du bassin versant « réel » et est défini non pas à partir des lignes de crêtes topographiques, mais à partir des lignes de crêtes piézométriques (hauteur d'eau dans le sol).



Les caractéristiques d'un bassin

Le bassin versant est une **aire de réception des précipitations, la quantité d'eau de pluie récoltée dépend donc de sa surface.** Plus le bassin versant est étendu et plus la quantité totale de précipitations qu'il récolte est importante.

Pour une même surface, le temps moyen d'arrivée des précipitations à l'exutoire, dit **temps d'acheminement**, est moindre dans le cas d'un bassin à forme ronde ou d'éventail (BV1 dans la figure ci-dessous) que dans le cas d'un bassin de forme allongée (BV2 dans la figure ci-dessous). Cette différence est visible sur l'hydrogramme de crue mesuré à l'exutoire du bassin versant.



Par exemple et pour une même pluie :

- un bassin en forme d'éventail (BV1) présente un débit de pointe élevé et un temps d'acheminement à l'exutoire assez court ;
- une forme allongée (BV2) favorise les faibles débits de pointe de crue et un temps d'acheminement plus important.

« Nous appartenons tous à un bassin versant. »

Sur ce territoire peuvent exister **diverses activités humaines** qui ont des **impacts** quantitatifs (prélèvements) ou qualitatifs (pollution) sur l'eau. C'est pourquoi la **connaissance d'un bassin versant est fondamentale** dans toute étude hydrologique et/ou de risque naturel ou de vulnérabilité de la ressource en eau et la mise en place de **politique de gestion locale et concertée.**

Les bassins versants régionaux

La région Poitou-Charentes comptabilise **7 260 km de cours d'eau** (17 074 km avec le petit chevelu et les têtes de bassin, ruisseaux), qui se répartissent en majorité sur **trois grands bassins versants principaux** :



1. **Le bassin de la Loire** : 117 000 km² et s'étend sur 9 régions et 26 départements. La Loire prend sa source dans le Massif Central et trouve son **exutoire à St Nazaire**. Dans notre région, font partie du bassin de la Loire le sous-bassin de la **Vienne** (auquel appartient le **Clain**), et celui du **Thouet**.
2. **Le bassin de la Sèvre Niortaise** : 2 200 km² et s'étend sur 2 régions et 4 départements, et son **exutoire est la baie de l'Aiguillon**.
3. **Le bassin de la Charente** : 10 000 km², et s'étend sur 6 départements et 3 régions. Il est presque entièrement inclus en Poitou-Charentes.

Le territoire de Poitou-Charentes est également concerné par **d'autres bassins versants** : la **Seudre** en particulier, **l'Isle-Dronne**, et les petits **fleuves côtiers de Gironde**.